

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le douze mars à 18h02, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Julien PICHOT, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	9	9

Date de la convocation
08/03/2026

Date d'affichage
08/03/2026

Présidence : M. Julien PICHOT, Maire

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD

Participants : M. Julien PICHOT, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC

Absents excusés : M. Jean-Luc MARIETTE, M. Robert DARIEN (Pouvoir à Alex BORNES), Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZULKOWSKY

Absents : M. Daniel MOREAU, Mme Julie DE FRANQUEVILLE

Objet de la Délibération :**PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2026****Délibération n° 2026_02**

Il est rappelé que par délibération en date du 13 novembre 2025, le conseil municipal a décidé de présenter plusieurs dossiers de demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

Parmi ces dossiers figurait l'installation d'une nouvelle structure de jeux destinée à agrandir le parc de jeux existant et à proposer un équipement adapté à une tranche d'âge plus élevée. Le montant initial du devis pour cette installation s'élevait à 5 919,24 € HT.

Suite à la réception d'un courriel en date du 27 février 2026 de la Conseillère départementale du canton d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien informant la commune de l'acceptation de l'ensemble des dossiers déposés au titre du FDI, une actualisation du devis a été demandée auprès du prestataire.

Cette réactualisation fait apparaître une augmentation de 9,39 % par rapport au montant initial, soit 6 475,17€ HT.

Le conseil municipal à la majorité de ses membres présents et représentés décide par 9 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique SEVESTRE) :

- **D'approuver le nouveau devis d'un montant de 6 475,17€ HT ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **D'inscrire ces dépenses au budget communal 2026.**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 17/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Julien PICHOT

